

Communiqué de presse de la FRA
Vienne, le 22 février 2023

Une protection et un soutien accrus sont nécessaires pour les victimes de la criminalité dans toute l'Europe

Les victimes de la criminalité dans l'ensemble de l'Union européenne (UE) ne bénéficient toujours pas d'un soutien ou d'une protection adéquats, selon un nouveau rapport de l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union européenne (FRA). Les mesures susceptibles de contribuer au respect des droits des victimes font défaut ou ne sont pas bien utilisées. À l'occasion de la journée européenne des victimes de la criminalité, la FRA invite les pays de l'UE à mieux protéger les victimes, à améliorer le soutien aux victimes et à faciliter le signalement des infractions.

« Trop de victimes de la criminalité ne se sentent toujours pas en sécurité ou ne peuvent pas faire état de leurs souffrances. Nombre d'entre elles ne sont ni soutenues ni protégées de manière adéquate. Cela vaut en particulier pour les victimes de violences domestiques, les enfants ou les victimes vivant dans des institutions fermées », déclare [Michael O'Flaherty](#), directeur de la FRA. « Les pays de l'UE doivent veiller à ce que toutes les victimes obtiennent justice dans le plein respect de leurs droits ».

Le rapport de la FRA [sur le soutien aux droits des victimes](#) recense des lacunes en matière de protection et de soutien des victimes, garantis par la directive de l'UE sur les droits des victimes. Il met en évidence les mesures à prendre pour évoluer vers une approche centrée sur les victimes :

- **Rendre le soutien aux victimes plus efficace** — Le soutien aux victimes est insuffisant dans certains pays de l'UE. Les pays de l'UE doivent veiller à ce que les organisations d'aide aux victimes offrent un soutien suffisant. Ces organisations devraient respecter des normes de performance clairement définies devant faire l'objet d'un suivi. Les pays de l'UE devraient également proposer des services complets d'aide aux victimes adaptés aux besoins des différentes catégories de victimes.
- **Mieux protéger les victimes** — Devoir parler à plusieurs reprises de leur expérience, entendre des remarques blessantes ou voir leur agresseur représente souvent un traumatisme supplémentaire pour les victimes. Les pays de l'UE doivent veiller à ce que les agents de police reçoivent des orientations pratiques afin de protéger les victimes d'une victimisation secondaire ou répétée.
- **Faciliter le signalement des infractions** – Deux tiers des victimes ne signalent pas leur agression, comme le montrent les [recherches précédentes de la FRA](#). Les pays de l'UE devraient améliorer la manière dont les victimes peuvent signaler les infractions, en particulier pour les victimes de violences domestiques, les victimes de crimes de haine ou les victimes vivant dans des institutions fermées. Il est manifestement nécessaire de renforcer la confiance en ce qui concerne l'application des lois et de mettre en place d'autres possibilités de signalement, telles que le recours systématique au signalement par des tiers.

Le rapport recense également les bonnes pratiques pouvant inspirer d'autres pays. Il s'agit notamment de moyens spécifiques pour protéger les victimes de la victimisation secondaire, au cours d'enquêtes et de procédures judiciaires, par exemple en enregistrant leurs déclarations une fois en vue d'une utilisation ultérieure en justice ou en utilisant des systèmes d'accréditation pour les organisations d'aide aux victimes.

Le rapport couvre tous les pays de l'UE. Il se fonde sur des données recueillies entre 2017 et 2019.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : media@fra.europa.eu / Tél. : +43 1 580 30 653